



guide de la
**RENTREE
SCOLAIRE**

**2022
2023**



www.decines-charpieu.fr



Édito

Avant que les enfants gagnent leurs classes et découvrent leurs nouveaux camarades et instituteurs, la rentrée est toujours un temps où se mêle excitation et organisation.

Un certain nombre de choses sont ainsi à prévoir. Ce petit guide concocté par les services de la Ville pourra vous apporter toutes les clés nécessaires pour préparer cette étape importante dans la vie de nos enfants.

Ainsi, vous pourrez découvrir le fonctionnement des écoles primaires publiques, l'organisation des temps périscolaires municipaux et toutes les informations et les démarches relatives à la scolarité.

Je remercie les équipes pédagogiques, les agents communaux, le service Vie scolaire et animation périscolaire ainsi que l'équipe en charge de la restauration scolaire pour toute l'attention apportée au bien-être de nos enfants.

Les conditions d'accueil des enfants à l'école demeurent la priorité de notre engagement pour les habitants de Décines-Charpieu. Donner à tous nos enfants les meilleures chances de s'épanouir, de rêver, de se projeter dans la vie et de devenir des citoyennes et des citoyens responsables est la préoccupation majeure de l'équipe municipale.

Excellente rentrée à vous et bonne année scolaire,

Laurence FAUTRA

Maire de Décines-Charpieu



Sommaire

P. 4 À 6

LE TEMPS SCOLAIRE



P. 7 À 9

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES



P. 10 À 11

ADRESSES UTILES



Le service Vie scolaire et animation périscolaire

LE SERVICE VIE SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE DE LA VILLE DE DÉCINES-CHARPIEU EST EN CHARGE DU BON FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRINCIPAL ORGANISATEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX.

Acteur et membre de la communauté éducative, il travaille en lien avec l'Éducation Nationale.

Il est composé :

- d'un pôle direction,
- d'un pôle administratif et financier,
- d'un responsable de site par école,
- d'un ATSEM par classe de maternelle,
- d'Agents Techniques Polyvalents d'Entretien,
- d'agents de restauration,
- d'équipes d'animation,
- d'agents aux abords des écoles.

Contact :

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro

Tél. : 04 72 93 30 86

E-mail : educoncerto@mairie-decines.fr

Attention

la Ville n'a pas en charge la gestion des collèges. Veuillez vous adresser directement aux établissements concernés.

Info

Toutes les informations sur la vie scolaire et périscolaire à Décines-Charpieu sont disponibles sur le site internet de la Ville www.decines-charpieu.fr et sur l'Espace Citoyens www.espace-citoyens.net/decines

Fl@shez-moi



Le temps scolaire

Les horaires

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

GARDERIE	TEMPS SCOLAIRE	RESTAURATION	TEMPS SCOLAIRE	ATELIERS	GARDERIE
7 ^h 30	8 ^h 20 8 ^h 30	11 ^h 45	13 ^h 35 13 ^h 45	16 ^h 30	17 ^h 30 18 ^h

ARRIVÉE

Les écoles accueillent les enfants **10 minutes avant le début de la classe**, soit à **8h20** le matin et à **13h35** l'après-midi.

DÉPART

À l'école maternelle, les portes s'ouvrent **10 minutes avant la fin de la classe**, soit à **11h35** à la pause méridienne et à **16h20** l'après-midi.

À l'école élémentaire, les portes s'ouvrent à **11h45** le matin et à **16h30** l'après-midi.



Les écoles

Décines-Charpieu compte 10 écoles primaires publiques :

BEAUREGARD

125/127 rue Élisée Reclus

Directeur :

Jean-François Mavel

04 72 37 81 73

ce.0693656z@ac-lyon.fr

BERTHAUDIÈRE

67/69 avenue Édouard

Herriot

Directeur : Thierry Navoret

04 78 49 23 08

ce.0693948s@ac-lyon.fr

CHARPIEU

32/42 rue Carnot

Directrice : Agnès Gradoz

04 78 49 00 87

ce.0691601r@ac-lyon.fr

JEAN JAURÈS

1 rue Marcellin Berthelot

• Maternelle

Directeur : Didier Jacquier

04 78 49 06 88

ce.0693516x@ac-lyon.fr

• Élémentaire

Directrice :

Emmanuelle Ledey

04 78 49 28 03

ce.0693471y@ac-lyon.fr

PIERRE MOUTIN

7 rue Émile et Jean

Bertrand

Directrice :

Christine Bresson

04 87 76 83 33

ce.0694464c@ac-lyon.fr

PRAINET 1

51 ter avenue Léon Blum

Directeur : Maxime Chetot

04 78 49 21 73

ce.0693979a@ac-lyon.fr

PRAINET 2

8 avenue Salvador Allendé

Directrice :

Fanny Ramonnet

04 78 49 50 53

ce.0692620y@ac-lyon.fr

LES MARAIS

192 rue Claude Monet

Directrice :

Annabel Gamoudi

04 78 49 20 03

ce.0693946p@ac-lyon.fr

LES SABLONS

32 avenue Godard

Directrice :

Annabel Gamoudi

04 78 49 18 49

ce.0693946p@ac-lyon.fr

LA SOIE

1 avenue Chardonnet

Directrice :

Brigitte Rivière-Lestelle

04 78 49 06 20

ce.0693559u@ac-lyon.fr

Info

LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Le territoire décanois compte deux écoles privées qui ne sont pas gérées par la mairie.

ÉCOLE PRIMAIRE JEANNE D'ARC

189 rue Émile Zola – 04 78 49 05 27

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AL KINDI

17 rue Sully – 04 78 49 02 02



Les inscriptions scolaires

Dans le cadre de l'obligation scolaire, les enfants doivent être scolarisés dans l'année civile de leurs 3 ans dans leur école de secteur, définie par la délibération n° 21.12.14.17 votée par le Conseil municipal du 14 décembre 2021 (le périmètre scolaire est consultable sur www.decines-charpieu.fr et sur l'Espace Citoyens, rubrique Édition de documents). Le passage à une classe supérieure ne nécessite pas une réinscription administrative auprès de la mairie, sauf pour les élèves en situation de dérogation au périmètre scolaire lors du passage au CP. Les demandes de dérogation doivent s'effectuer auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire.

DÉMARCHES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire se déroule en 2 étapes :

- 1/ Inscription administrative en mairie auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire, avec des pièces justificatives à remettre (voir ci-après)
- 2/ Inscription pédagogique auprès de la direction de l'école avec la fiche d'inscription scolaire remise par le service Vie scolaire et animation périscolaire.

- **Quand** : Chaque année au mois de février et mars,
- **Où** : Service Vie scolaire et animation périscolaire
- **Comment** : prise de rendez-vous en ligne via l'Espace Citoyens (accessible sur www.decines-charpieu.fr) ou par téléphone au 04 72 93 30 86.
- **Avec** : obligatoirement les pièces justificatives suivantes (original et photocopies) :

- **Livret de famille** en intégralité ou copie intégrale de moins de 3 mois de l'extrait de naissance ;
- **Pièce d'identité du représentant légal** procédant à l'inscription ;
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois (Facture ou attestation de contrat de gaz, eau, électricité, loyer ou box internet – Impôts non acceptés)
Attention, si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement avec légalisation de la signature en mairie complétée du justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur ;
- **Carnet de vaccinations ou attestation des vaccinations obligatoires** ;
- Si vous êtes allocataires, la **dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** ;
- Si existant, le **jugement en cas de divorce ou de séparation** ;
- Le **certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés**.



Les temps périscolaires

Garderies
Restauration scolaire
Ateliers

LA VILLE DE DÉCINES-CHARPIEU PROPOSE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX AU SEIN DES ÉCOLES : GARDERIE DU MATIN, RESTAURATION SCOLAIRE LE MIDI, ATELIERS ET GARDERIE LE SOIR. CETTE OFFRE D'ACCUEIL EST ORGANISÉE SELON LE RYTHME DE L'ENFANT ET LES BESOINS DES FAMILLES.

Ces temps périscolaires sont proposés par la mairie, gérés par un responsable au sein de chaque école (liste des responsables sur www.decines-charpieu.fr) et encadrés par des équipes d'animation.

Contact : educoncerto@mairie-decines.fr



Les horaires

Dans tous les groupes scolaires, les temps d'accueil quotidiens proposés sont les suivants (sur inscription uniquement) :

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

GARDERIE		TEMPS SCOLAIRE		RESTAURATION		TEMPS SCOLAIRE		ATELIERS	GARDERIE
7h30	8h20	8h30		11h45	13h35	13h45		16h30	17h30 18h

Infos

LA RESTAURATION SCOLAIRE

- Les menus des restaurants scolaires sont établis par une diététicienne, garantissant un équilibre et une variété alimentaires. Ils sont consultables sur www.decines-charpieu.fr
- Les repas sont produits au sein d'une cuisine centrale municipale. L'accent est mis sur la qualité, avec l'utilisation dès que possible de produits bio et locaux. Une vigilance toute particulière est portée sur la sécurité alimentaire.
- Deux choix de menus sont possibles : avec ou sans viande. Ce choix est renseigné par les familles, lors de l'inscription, pour toute l'année scolaire.
- Si votre enfant présente un problème de santé ou une allergie, vous devez faire établir un Projet d'Accueil Individualisé auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire.

GARDERIE DU MATIN

7h30 - 8h30

Arrivée échelonnée possible jusqu'à **8h20**.

RESTAURATION SCOLAIRE

11h45-13h45

ATELIER DU SOIR

16h30 - 17h30

Départ échelonné possible à partir de **17h** pour les maternelles uniquement.

Ateliers assurés par des animateurs et des associations. Plusieurs activités sont proposées, le choix se fait auprès du responsable périscolaire de l'établissement.

GARDERIE DU SOIR

17h30 - 18h

Départ échelonné possible.



Les inscriptions périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires doivent être effectuées selon vos besoins pour chaque année scolaire. Les démarches sont réalisables via votre Espace Citoyens ou à l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire. Toutes les informations et documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens www.espace-citoyens.net/decines

Attention : Toute modification doit être communiquée aux services de la mairie (changement de coordonnées, absences de plus d'une journée, modifications de réservations, radiation...)

Inscription pour la future rentrée scolaire

- **Quand :** De la mi-juin à la mi-août,
- **Où et Comment :**
 - Inscription en ligne via l'Espace Citoyens ;
- OU**
- Inscription sur dossier « papier »
 - > Soit retrait / dépôt auprès du responsable périscolaire de l'établissement de votre/vos enfant(s), de la mi-juin au dernier jour d'école ;
 - > Soit retrait / dépôt au Service vie scolaire et animation périscolaire, à partir du mois de juillet.



Inscription en cours d'année scolaire

- **Quand :** Tout au long de l'année scolaire, en respectant un délai de 15 jours,
- **Où et Comment :**
 - Soit en ligne via l'Espace Citoyens ;
 - Soit sur dossier « papier » avec retrait/dépôt auprès du Service vie scolaire et animation périscolaire.



Les modifications de réservation

(ANNULATION, AJOUT OU ARRÊT)

Vous disposez d'un délai de 8 jours pour toute modification de réservation (exemple : le lundi pour le mardi de la semaine suivante). Ces changements doivent être notifiés sur l'Espace Citoyens (www.espace-citoyens.net/decines), par e-mail à educoncerto@mairie-decines.fr, ou à l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire.

Aucune modification ne sera prise en compte par téléphone.

- Concernant les garderies et la restauration scolaire : des changements ponctuels sont possibles.
- Les ateliers du soir font l'objet d'une réservation fixe et annuelle. Aucune modification ponctuelle n'est possible, mais le calendrier (la semaine-type) peut être modifié au maximum deux fois par année scolaire.



Les modifications hors-délais se font auprès du service Vie scolaire et animation périscolaire par e-mail à educoncerto@mairie-decines.fr ou à l'accueil du service en mairie. Vous devrez alors payer un tarif majoré, selon la grille tarifaire en place. Merci de bien penser à informer l'école et l'enseignant de votre enfant de ces modifications.

La facturation

Les tarifs sont définis par la délibération n°18.31.05.11 votée par le Conseil municipal du 31 mai 2018. Ils sont consultables sur l'Espace Citoyens, rubrique Édition des documents -> Vie scolaire -> Tarification

Les factures sont établies tous les mois, à terme échu. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- prélèvement automatique : : (autour du 15 de chaque mois)
- en ligne sur l'Espace Citoyens
- à l'accueil du service Vie scolaire et animation périscolaire, par carte bancaire, espèces ou chèque

Info

Merci de respecter le délai d'échéance : les factures impayées seront mises en recouvrement auprès du Centre des Finances Publiques de Meyzieu.

En cas de difficultés de paiement, vous pouvez contacter les assistants sociaux de la Maison de la Métropole - 5 place François Mitterrand - 04 28 67 26 70

Adresses utiles

LE SERVICE VIE SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro

04 72 93 30 86

educoncerto@mairie-decines.fr

www.decines-charpieu.fr

L'Espace Citoyens

www.espace-citoyens.net/decines

Chaque famille qui a un enfant scolarisé sur la ville de Décines-Charpieu dispose d'un compte sur l'Espace Citoyens. Vous pourrez modifier vos réservations, payer vos factures, etc.

Un tutoriel vous aidera à faire toutes vos démarches d'inscription.

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

83 chemin de Pommier - 69330 Meyzieu

04 78 04 61 94

Inspecteur : Patrick Luyat

PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Dispositif de prévention personnalisé pour les 2-18 ans.

Pour les 2-12 ans

Marion Gancel

psychologue et psychomotricienne

m.gancel@mairie-decines.fr

04 72 93 30 27

Laurence Quost - psychomotricienne

l.quost@mairie-decines.fr

04 72 93 30 27

Pour les 10-18 ans

Audrey Talarmin - éducatrice spécialisée

a.talarmin@mairie-decines.fr

04 72 93 30 68



PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

**Écoles Prainet 2, Prainet 1,
Charpieu, Berthaudière**

8 avenue Salvador Allende

04 78 80 04 28

Psychologue : Patrick Schmitt

**Écoles Jean Jaurès, Sablons,
Marais, Soie, Beauregard, Pierre Moutin**

1 rue Marcellin Berthelot

04 78 49 09 78

Psychologue : Catherine Berard-Gimenez

RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ - RASED

Soutien pour les élèves en difficulté scolaire à l'école maternelle et primaire. L'équipe de professionnels assure une permanence hebdomadaire dans chaque école de Décines. L'orientation sur le RASED se fait par l'instituteur avec l'accord des parents.

CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

1 rue Pégoud

04 78 49 03 51

ce.ia69-cms-decines@ac-lyon.fr

Médecin : Dr Stéphanie Cazalens

**Pendant les mercredis et les vacances scolaires,
vos enfants peuvent être accueillis au :**

• CENTRE SOCIAL FRANÇOISE DOLTO

1 rue Pégoud - 04 78 49 50 42

• CENTRE SOCIAL MONTABERLET

11, avenue Chardonnet - 04 72 93 82 37

• ESPACE BERTHAUDIÈRE

65 avenue Georges Bizet - 04 78 49 13 27

• CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LÉO LAGRANGE

149 rue Émile Zola - 04 78 49 02 69

• CPNG - 2 rue Marcellin Berthelot - 04 72 93 30 70

• USEP - 1 rue Marcellin Berthelot - 06 48 48 37 99



Service Vie scolaire et animation périscolaire

Hôtel de Ville - Place Roger Salengro

Tél. : 04 72 93 30 86

E-mail : educoncerto@mairie-decines.fr

www.decines-charpieu.fr

Fl@shez-moi



espace-citoyens